

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Laurence BERTRAND, Jacqueline MOREL, Christophe HENRIQUET, Guillaume CAMUS, Didier VOITURONT, Frédéric MULLER, Emilie CHOISMIN, Isabelle DESSERY, Evelyne DESSUILLE, Chantal CHARPENTIER, Baptiste LECAT, Bernard DHOURY, Brigitte VASSEUR, Fabrice LOCMONT.

Etaient absents représentés : Madame Séverine LEGRANGER donne pouvoir à Madame Emilie CHOISMIN, Monsieur Jonathan PETITALOT donne pouvoir à Madame Laurence BERTRAND

Etait absente excusée : Marion FREDON

Nombre de conseillers en exercice	:	19
Nombre de conseillers présents et représentés	:	18

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait appel à candidature pour un secrétaire. Monsieur Philippe FERCOT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la mise à jour de la convention de prêt des instruments de musique aux enfants participant à l'Orchestre A l'Ecole. L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE – SYNDICAT MIXTE OISE ARONDE (SMOA) POUR LA RESTAURATION DES RUS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'un arrêté du 22 juin 2021 de Madame la Préfète, prescrivant une enquête publique relative à la demande d'intérêt général présentée par le Syndicat Mixte Oise Aronde (SMOA) concernant le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des rûs de Nancy, Esquillons, Contentieuse, Popincourt et affluents.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet déposé par le SMOA. Il précise que l'enquête publique se déroule du 2 juillet 2021 au 16 septembre 2021 inclus.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident le projet déposé par la SMOA.

CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Monsieur le Maire indique que l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivité Territoriales lui donne la possibilité de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à des conseillers municipaux.

Certaines compétences n'ont pas pu être rattachées aux délégations confiées aux adjoints, soit en raison de leur importance, soit compte-tenu de leur spécificité et de ce fait, Monsieur le Maire propose de créer un poste de conseiller municipal délégué.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité de créer un poste de conseiller municipal délégué.

SEZEO – VALIDATION DU NOUVEAU REGLEMENT DE SERVICE POUR LA COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la délibération n°2018.12.80 du 11 décembre 2018 par laquelle la commune a délégué sa compétence éclairage public au SEZEO.

Il présente à l'assemblée les nouvelles modalités d'exercice de la compétence optionnelle éclairage public du SEZEO et précise que le règlement de service de la compétence Éclairage Public a été approuvé par délibération du Comité Syndical du SEZEO en date du 1er juillet 2021.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'autoriser à signer le règlement de service correspondant et le cas échéant, l'avenant à la convention financière des travaux concernés par l'application des nouvelles modalités.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- D'approuver le nouveau règlement de service du SEZEO pour la compétence éclairage public,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le règlement de service correspondant ainsi que toutes pièces y afférents,
- D'autoriser, si nécessaire, Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention financière des travaux concernés par l'application des nouvelles modalités.

PROJET DE CREATION D'UN VERGER COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la parcelle cadastrée section ZD 143 (anciennement ZD 29), d'une contenance de 2145 m², située en sortie de village en direction de Canly, est susceptible d'être proposée à la vente. Il précise que cette parcelle est située en zone agricole du PLU.

Il propose à l'assemblée de l'acquérir afin d'y créer un verger communal, et de mener une réflexion sur le choix des arbres fruitiers.

Madame Emilie Choismin propose de planter des arbres fruitiers sur d'autres espaces. Monsieur le Maire précise qu'il a des difficultés à faire prendre en charge les arbres existants. L'assemblée convient qu'il y a un manque de communication avec la population. Cette question sera reprise en commission.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité d'acquérir la parcelle cadastrée section ZD 143 (anciennement ZD 29) et autorise Monsieur le Maire à entamer les démarches préalables à l'acquisition.

ORCHESTRE A L'ECOLE - CONVENTION DE PRET DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE (Point ajouté à l'ordre du jour)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la délibération N° 2017.05.43 du 4 mai 2017 validant la convention de prêt des instruments de musique aux enfants ayant intégré l'Orchestre A l'Ecole.

Il rappelle également la délibération N° 2017.09.79 du 26 septembre 2017 par laquelle les membres du conseil municipal avaient validé les rectifications des articles 2 et 5 de la convention.

A ce jour, il convient d'apporter quelques modifications à cette même convention, comme suit :

Article 2 – Assurance :

- **Suppression des phrases suivantes :** « L'emprunteur se reconnaît responsable de toute dégradation survenue à l'instrument ou à ses accessoires – Il devra fournir une attestation d'assurance civile pour la remise de l'instrument, couvrant le matériel confié en cas de détérioration et/ou de vol.
- **Ajout de la phrase suivante :** L'emprunteur s'assure auprès de son assureur que sa responsabilité civile couvre la dégradation éventuelle de l'instrument.

Article 6 – Résiliation de la convention :

- **Suppression des phrases suivantes :**
 - o Si le bénéficiaire est considéré comme démissionnaire
 - o Si le bénéficiaire est exclu de cet enseignement
 - o Si au moins l'une des clauses 1 à 5 n'est pas respectée
- **Remplacement de la phrase suivante :**
 - o Si la mairie de Longueil Sainte Marie en demande la restitution, notamment pour cause de dégradation

par :

Si la mairie de Longueil Sainte Marie en demande la restitution, notamment en cas de détérioration importante ou pour motif d'intérêt général

D'autre part, la convention fera désormais apparaître tous les renseignements sur l'emprunteur et l'état de l'instrument.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur les modifications présentées, valident les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer celle-ci.

AFFAIRES FINANCIERES

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Monsieur le Maire rappelle les articles L.2123-24-1 et L.2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales lui permettant de fixer une indemnité aux conseillers municipaux délégués et n'excédant pas 6 % de l'indice brut terminal 1027.

Considérant que Monsieur le Maire souhaite partager l'enveloppe des adjoints avec les conseillers municipaux délégués, il propose de fixer le montant de l'indemnité de fonction du conseiller délégué, au taux de 6 % de l'indice brut terminal 1027, soit 233.36 € brut mensuel selon le tableau ci-joint.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent de fixer le montant de l'indemnité de fonction du conseiller délégué, au taux de 6 %.

ATTRIBUTION D'UN SECOURS A MONSIEUR MASSON SYLVAIN

Monsieur le Maire relate les faits aux membres du conseil municipal.

Monsieur Sylvain MASSON, agriculteur à la retraite et habitant à Houdancourt, a subi pour la deuxième fois, en juillet dernier, une intrusion des gens du voyage dans un champ lui appartenant.

Ce terrain avait déjà été occupé par les gens du voyage en avril, les cultures de foin ayant été ravagées.

Compte-tenu des circonstances, Monsieur le Maire avait proposé en réunion d'adjoints d'apporter le soutien financier de la commune à Monsieur Masson.

Afin d'établir le montant de l'aide, il a été demandé à Monsieur Masson de fournir les états chiffrés de sa perte d'exploitation du mois d'avril, qui s'établissent comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Frais d'huissier	527.80	Remboursement Groupama	527.80
Frais d'avocat	2 160.00	Remboursement Groupama	458.40
Perte de la récolte de foin	5 775.00		
TOTAL	8 462.80	TOTAL	986.20
Soit une perte de	7 476.60		

Monsieur Masson précise que le nettoyage de la parcelle n'a pas été chiffré puisqu'il a été réalisé par ses soins et que ses chevaux n'ont pu aller au pré pendant plus d'un mois. Il souligne également l'état psychologique de la famille, les peurs et angoisses permanentes.

- 1) Monsieur le Maire propose d'émettre un avis sur le versement d'une aide à Monsieur Sylvain Masson, et d'en fixer le montant.

Monsieur Fabrice LOCMET demande quelle serait la position du conseil municipal si un tel incident venait à se reproduire dans une autre commune ? La commune n'est-elle pas en train de créer un cas de jurisprudence ? Madame Brigitte VASSEUR souhaiterait savoir si une autre collectivité va aider cet agriculteur. Monsieur le Maire précise que Madame la Présidente de la CCPE a décidé d'assumer ses compétences et que si un tel incident se reproduisait, aucune commune n'aurait à verser d'aide.

Monsieur Christophe HENRIQUET précise que cette proposition prise en réunion d'adjoints avait pour but d'inciter la CCPE à venir en aide aux agriculteurs. Monsieur Philippe FERCOT répond qu'il s'agit avant tout un geste politique vis à vis de la CCPE.

Monsieur Frédéric MULLER propose de s'occuper des besoins des longueillois avant les besoins des habitants des autres communes. Il précise que c'est le rôle de la CCPE de verser cette aide bien qu'elle ait refusé la demande d'aide de Monsieur Masson.

Monsieur Baptiste LECAT précise que tout le monde a été touché par ce qui est arrivé et la violence de l'occupation de terrain agricole par des gens du voyage. Il propose de créer un fond de solidarité pour les agriculteurs de la commune afin d'anticiper la prise en charge d'un tel incident et exceptionnellement d'en faire bénéficier Monsieur Masson.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de créer un fond de solidarité pour les agriculteurs de la commune de Longueil Sainte Marie par :

- 14 voix pour : Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Christophe HENRIQUET, Jacqueline MOREL, Guillaume CAMUS, Laurence BERTRAND ayant pouvoir de Jonathan PETITALOT, Didier VOITURONT, Evelyne DESSUILLE, Chantal CHARPENTIER, Baptiste LECAT, Bernard DHOURY, Brigitte VASSEUR, Fabrice LOCMET
- 3 abstentions : Emilie CHOISMIN ayant pouvoir de Séverine LEGRANGER, Isabelle DESSERY
- 1 voix contre : Frédéric MULLER

- 2) Monsieur le Maire propose d'émettre un avis sur le versement de l'aide pour un montant de 1 000 euros à Monsieur Sylvain Masson.

Madame Isabelle DESSERY rappelle que les habitants du hameau des Ruminées aimeraient être aidés pour l'assainissement et à ce titre ne souhaite pas que l'aide soit trop élevée. Monsieur le Maire lui rappelle que l'assainissement est devenu une compétence communautaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide par :

- 14 voix pour : Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Christophe HENRIQUET, Jacqueline MOREL, Guillaume CAMUS, Laurence BERTRAND ayant pouvoir de Jonathan PETITALOT, Didier VOITURONT, Evelyne DESSUILLE, Chantal CHARPENTIER, Baptiste LECAT, Bernard DHOURY, Brigitte VASSEUR, Fabrice LOCMET

- 3 abstentions : Emilie CHOISMIN ayant pouvoir de Séverine LEGRANGER, Isabelle DESSERTY
- 1 voix contre : Frédéric MULLER

De verser à titre exceptionnel une aide de 1 000 euros à Monsieur Sylvain Masson pour le soutenir dans l'indemnisation du préjudice subi.

REMBOURSEMENT DE LOCATION DE SALLES

Salle Pierre Cauët :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que :

- Monsieur Denis BRAMARD, en raison des contraintes sanitaires, a décidé d'annuler la réservation de la salle Pierre Cauët du 13 août au 16 août 2021 et qu'il sollicite les membres du conseil municipal pour le remboursement de la réservation qui s'élève à 160 € (titre 864/2020).
- Madame Laurence DIVET, en raison des contraintes sanitaires, a décidé d'annuler la réservation de la salle Pierre Cauët du 27 août au 30 août 2021 et qu'elle sollicite les membres du conseil municipal pour le remboursement de la réservation qui s'élève à 320 € (titre N° 814 et 1030/2021)
- Monsieur Rédouan BOUCHERIT, en raison de l'annulation d'un mariage, a décidé d'annuler la réservation de la salle Pierre Cauët du 29 octobre 2021 au 1^{er} novembre 2021 et qu'il sollicite les membres du conseil municipal pour le remboursement de la réservation qui s'élève à 320 € (titre 808/2021).

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de procéder aux remboursements des locations de salle énumérées ci-dessus.

DECISIONS MODIFICATIVES – VIREMENTS DE CREDITS

- Attribution d'un secours à Monsieur Sylvain MASSON :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prévoir des crédits suffisants afin d'octroyer l'aide à Monsieur Sylvain MASSON .

L'assemblée, à l'unanimité, accepte d'effectuer le virement de crédit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
6745	Subvention aux personnes de droit privé	1 000.00			
022	Dépenses imprévues	1 000.00			

- Vente de la parcelle cadastrée section AD 352 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 2021.02.14 du 23 février 2020, décidant de vendre à Madame Edith PREVOST et à ses enfants, la parcelle cadastrée section AD 352, pour une contenance de 408 m². La vente ayant été réalisée, il convient maintenant de sortir ce bien de l'état de l'actif de la commune.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte d'effectuer la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
042/675	Valeur comptable des immobilisations cédées	3 916.80	77/775	Produit des cessions d'immobilisation	7 344.00
042/6761	Différences sur réalisations positives transférées en investissement	3 427.20			

SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021

DEPENSES			RECETTES		
----------	--	--	----------	--	--

Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
			040/2118	Terrains	3 916.80
			040/192	Plus-value sur cessions d'immobilisations	3 427.20

- Reprise d'un godet type BMS par la société VROMMAN :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de la reprise d'un godet de type BMS par la société VROMMAN, il convient de sortir ce bien de l'état de l'actif.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte d'effectuer la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
042/675	Valeur comptable des immobilisations cédées	960.00	77/775	Produit des cessions d'immobilisation	960.00

SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
			040/2188	Immobilisations	960.00

APPROBATION DES TARIFS DE CLASSE DE NEIGE – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'émettre un accord de principe sur le départ des élèves de CM2 de l'école élémentaire du Grand Ferré, en classe de découverte, sur l'année scolaire 2021/2022 et d'en assurer le financement à hauteur de **70 %** du coût total.

Le choix d'une enseignante, Madame VERDONCK, s'est porté sur un séjour de 8 jours en classe de neige, du 22 janvier 2022 au 29 janvier 2022, au Chalet « Le Refuge » à BERNEX (74).

Le coût de ce séjour organisé par le Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement est estimé sur la base de 21 enfants, entre 907.98 € et 961.47 € par enfant, selon le tarif SNCF qui sera appliqué.

Participation estimée de la commune	Entre 635.59 € et 673.03 €
Participation estimée des familles	entre 272.39 € et 288.44 €
Total (estimation)	Entre 907.98 € et 961.47 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, accepte :

- D'accorder une participation correspondant à 70% du coût du séjour, pour une estimation allant de 700 à 1 000 euros, pour les enfants scolarisés à Longueil Sainte Marie, à l'exception des enfants domiciliés à Rivecourt et ceux venant d'une commune extérieure et bénéficiant d'une dérogation depuis la rentrée scolaire 2010/2011.

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE – 2ème TRIMESTRE 2021

N° DECISION MUNICIPALE	Date signature devis	OBJET	TIERS	MONTANT TTC
2021/04/47	02/04/2021	Acquisition de 4 tables hexagonales pour extérieur	COMAT&VALCO	8 102.40 €
2021/04/48	02/04/2021	Mise en place d'un parapheur multi documents informatique	ADICO	880.00 €
2021/04/49	31/03/2021	Eclairage parking 38 rue du Grand Ferré	SEZEO	4 405.46 €

2021/04/50	06/04/2021	Prolongement fibre optique de l'école élémentaire vers école maternelle- ANNULE	TEIXTEL	4 164.00 €
2021/04/51	07/04/2021	Paniers de baskets pour réfection city stade	CASAL SPORT	165.83 €
2021/04/52	14/04/2021	Formation logiciels paie et comptabilité	ADICO	920.00 €
2021/04/53	15/04/2021	Acquisition 2 tables de tennis de table en béton pour service animation	COMAT&VALCO	3 840.00 €
2021/04/54	15/04/2021	Acquisition d'un abri vélo avec support pour école élémentaire	COMAT&VALCO	6 480.00 €
2021/04/55	16/04/2021	Mise en page et impression du petit journal avril 2021	IMEDIA	798.00 €
2021/04/56	21/04/2021	Acquisition de 5 corbeilles en béton	COMAT&VALCO	1 224.00 €
2021/04/57	21/04/2021	Acquisition de 8 barrières main courante	COMAT&VALCO	1 018.80 €
2021/04/58	21/04/2021	Restauration vitraux église - baie 0	L'OISE AUX VERRES	15 467.52 €
2021/04/59	21/04/2021	Restauration vitraux église - baie 1	L'OISE AUX VERRES	15 467.52 €
2021/04/60	21/04/2021	Restauration vitraux église - baie 2	L'OISE AUX VERRES	14 449.92 €
2021/04/61	21/04/2021	Restauration vitraux église - baie 3	L'OISE AUX VERRES	13 152.48 €
2021/04/62	21/04/2021	Restauration vitraux église - baie 5	L'OISE AUX VERRES	15 480.24 €
2021/05/63	15/04/2021	Contrat d'entretien football année 2021	JARDIN DECOR	8 877.05 €
2021/05/64	07/05/2021	Contrat office 365 business et télémaintenance pour PC service animation	ADICO	224.03 €
2021/05/65	17/05/2021	Renouvellement abonnement panneau Pocket pour 3 ans	PANNEAU POCKET	870.00 €
2021/05/66	12/05/2021	Fourniture de produits désinfectants	PROPRETE 2000	300.00 €
2021/05/67	12/05/2021	Rénovation éclairage public	SEZEO	90 356.51 €
2021/05/68	19/05/2021	Démontage et remontage de la vidéo protection secteur Nord	CITEOS	5 198.40 €
2021/05/69	18/05/2021	Option interface Bluetooth pour logiciel pompiers	SCHILLER	1 149.84 €
2021/06/70	12/05/2021	Transport 30/07/2021 ACM juillet	CHARTERS CARS	268.00 €
2021/06/71	18/05/2021	Transport 20/07/2021 ACM juillet	CHARLOT	342.00 €
2021/06/72	12/05/2021	Activité ACM juillet accrobranche 23 /07/2021	GRIMPALARB	210.00 €
2021/06/73	12/05/2021	Activité ACM juillet accrobranche 30 /07/2021	GRIMPALARB	250.00 €
2021/06/74	12/05/2021	Activité ACM juillet 20/07/2021 Mer de sable	LA MER DE SABLE	734.00 €
2021/06/75	26/04/2021	Activité ACM juillet : intervenant magie	STEVE MIND	800.00 €
2021/06/76	16/04/2021	Activité ACM juillet : intervenant peinture	LILLIA BAUDO (Maison des artistes)	998.00 €
2021/06/77	12/05/2021	Activité ACM juillet : intervenant réalité virtuelle	VR4A	260.00 €

2021/06/78	02/06/2021	Transport 16/07/2021 ACM juillet	CHARLOT	750.00 €
2021/06/79	02/06/2021	Fourniture et pose de 2 supports panier de basket city stade rue St Martin	AGORESPACE	1 766.40 €
2021/06/80	03/06/2021	Création de salle d'eau bâtiment service technique	LSM RENOV	8 812.10 €
2021/06/81	07/06/2021	Activité ACM juillet : Atelier floral du 13 juillet	FLOR&SENS	200.00 €
2021/06/82	05/06/2021	Feu d'artifice et lampions	AS PRODUCTION	4 000.00 €
2021/06/83	10/06/2021	Commande livres école élémentaire	LIRE C'EST PARTIR	200.45 €
2021/06/84	15/06/2021	2 Armoires pour le secrétariat	BUREAU 60	628.51 €
2021/06/85	16/06/2021	Accompagnement DSN	ADICO	360.00 €
2021/06/86	16/06/2021	Passerelle bois travaux secteur nord	BEMWOOD	10 512.00 €
2021/06/87	16/06/2021	Abri bus rue de Flandre	ALOESRED	8 688.00 €
2021/06/88	26/06/2021	Installation caméra surveillance mairie	HF ELECTRICITE ET RESEAU	2 709.06 €
2021/06/89	22/06/2021	Fournitures pour activités centre animation	PICHON	595.39 €
2021/06/90	22/06/2021	Fournitures pour activités centre animation	10 DOIGTS	186.61 €
2021/06/91	21/06/2021	Remise en état master service technique	GUEUDET	2 857.63 €
2021/06/92	22/06/2021	Remplacement sonde température tennis rue de la Gare	CIEPIELA	372.85 €
2021/06/93	23/06/2021	Impression petit journal	IMEDIA	474.00 €
2021/06/94	25/06/2021	Création d'un point de livraison caméra rue de Flandre	CITEOS	2 914.80 €
2021/06/95	18/06/2021	Fourniture pour guirlandes LED	DECOLUM	392.40 €
2021/07/96	02/07/2021	Réparation complément devis master CR050SA	GUILLUMETTE	676.13 €
2021/07/97	30/06/2021	Cotisation annuelle	AMORCE	325.00 €
2021/07/98	25/06/2021	Bail 3 rue du Grand Ferré	JOHN AMANDA	590.00 €
2021/07/99	28/06/2021	Abattage arbres secteur Nord	PAYSAGE 2000	1 512.00 €
2021/07/100	06/07/2021	Transport 23/07/2021 ACM juillet	CHARTERS CARS	271.00 €
2021/07/101	06/07/2021	Remplacement des vitres sur façade salle multifonctions	MIROITERIE COMPIEGNOISE	2 112.00 €
2021/07/102	06/07/2021	Commande de livres médiathèque	LIBRAIRIE DES SIGNES	386.70 €
2021/07/103	01/07/2021	Trousse premiers secours centre aéré	PHARMACIE CHANOT	197.13 €
2021/07/104	07/07/2021	Panneaux signalisation rue de la Gare	VIRAGES	1 167.60 €
2021/07/105	08/07/2021	Fleurissement de la commune	CHAMOULAND	3 131.70 €
2021/07/106	08/07/2021	Produit pour nettoyeur industriel	KARCHER	180.00 €
2021/07/107	09/07/2021	Mobilier médiathèque	DEMCO	896.81 €
2021/07/108	08/07/2021	Commande de livres pour médiathèque	BPE	479.20 €
2021/07/109	09/07/2021	Parures et livrets de famille pour mariages	EDITIONS EVENEMENTS ET TENDANCES	574.20 €
2021/07/110	09/07/2021	Fournitures pour mariages	SEDI	216.60 €
2021/07/111	09/07/2021	Livre d'or mariage	BERGER LEVRAULT	516.12 €
2021/07/112	13/07/2021	Recyclage habilitation électrique	CACEF	220.00 €

2021/07/113	12/07/2021	Nettoyant trottoirs biodégradables	SARL A.C.A	854.40 €
2021/07/114	29/06/2021	Equipements pour cantine scolaire	HENRI JULIEN	788.57 €
2021/07/115	15/07/2021	Réparation lave-vaisselle cantine scolaire	DUBOIS GRANDES CUISINES	196.20 €
2021/07/116	26/07/2021	Stage pédagogique au métier de l'audiovisuel - centre de juillet	STUDIO S	2 400.00 €
2021/07/117	27/07/2021	Mobilier périscolaire	MOB-MOB	1 705.24 €
2021/08/118	30/08/2021	Formation élu "Décrypter la loi de finance"	GROUPE MONITEUR	636.00 €
2021/09/119	07/09/2021	Remplacement neiman sur véhicule service technique	GUILLUMMETTE	459.41 €

RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION AU 1^{er} OCTOBRE 2021 29/35^{ème}

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un adjoint d'animation est actuellement en poste depuis 4 années en tant que contractuel.

Compte-tenu des effectifs actuels et futurs, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint d'animation, à compter du 1^{er} octobre 2021, à raison de 29/35^{ème} afin de nommer cet agent.

Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Economies d'énergie : Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique est prévue le vendredi 17 septembre à 19h à ce sujet, à la salle multifonctions.

Olympiades : Monsieur le Maire rappelle que les Olympiades longueilloises démarreront samedi 18 septembre avec les premières épreuves :

- Football à 9h00
- Tennis à 14h00

Parking de la Gare : Madame Evelyne Dessuille signale que celui-ci est constamment boueux et fortement dégradé.

Monsieur Philippe FERCOT précise que les agents des services techniques interviendront prochainement pour effectuer le rebouchage des nids de poule mais qu'il s'agit d'un terrain privé appartenant à la SNCF.

Arbres communaux : Madame Emilie CHOISMIN demande s'il est possible d'informer les habitants sur la présence et la mise à disposition aux administrés d'arbres fruitiers communaux. Madame Jaqueline MOREL propose de rédiger un article dans le Petit Journal.

Prochain conseil municipal : il est prévu le mardi 19 octobre 2021 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et quarante-neuf minutes.



**Le Maire,
Stanislas BARTHELEMY**